

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 septembre 2017

Conseillers présents : MM. LOUCHE Alain, GARNIER Michel, PELLET Bernard, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian , MICHEL Raymond , BALMOT Michel, MICHELET Jean-Pierre.

Excusés : Mme MARTIN Lise et M. DAUDE Roger

Secrétaire de séance : M. VERDELHAN Bernard

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles

Lors de la séance du conseil syndical du 12 avril et du 27 juin dernier, le conseil syndical a décidé de valider les demandes d'adhésions des communes de : Bonnevaux, Chambon, Chamborigaud, Génolhac, La Vernarède, Le Martinet, Les Salles du Gardon, Sainte Cécile d'Andorge, Saint Germain de Calberte et Sénéchas au titre de la compétence MAB (Man And Biosphère).

Suite à l'élargissement du périmètre du syndicat, la commune de St Martin de Boubaux prend une délibération à l'unanimité pour accepter cette demande et la modification des statuts du syndicat

Validation du plan de financement des intempéries 2014

Pendant l'automne 2014 notre commune a subi plusieurs phénomènes cévenols. Une estimation des dégâts sur les voiries a été faite par la Direction Départementale des Territoires de Florac pour un montant de 63 660.00 € H.T.

Les subventions acquises sont :

Coût total des travaux	63 660.00 €
Subvention Etat (55 %)	35 013.00 €
Subvention Région (12 %)	7 639.20 €
Subvention Département (10 %)	6 366.00 €
Subvention Totale (77 %)	49 018.20 €
Reste à la charge de la commune (33 %)	14 641.80 €

Ce plan de financement est accepté par une délibération du conseil à l'unanimité.

 **Correction des CA 2016**

Suite à l'examen des documents budgétaires, transmis en sous-préfecture, le 2 mai 2017, M le Préfet nous a fait part des remarques suivantes :

Compte Administratif principal :

Le report 2016 au D001 d'un montant de 11 276.67 € n'a pas été inscrit. Le conseil municipal prend une délibération qui annule et remplace la précédente. (1 abstention).

Compte Administratif de l'eau :

Le report 2016 au D001 d'un montant de 20 860.80 € et le report au R002 d'un montant de 2 169.89 € n'ont pas été inscrits. Le conseil municipal prend une délibération qui annule et remplace la précédente. (1 abstention).

Compte Administratif du chauffage bois :

Le report 2016 au D001 d'un montant de 16 806.98 € n'a pas été inscrit. Le conseil municipal prend une délibération qui annule et remplace la précédente. (1 abstention).

Fiscalité communale

L'Etat donne la possibilité aux communes d'instaurer une taxe d'aménagement entre 1 et 5 %. Cette taxe est reconduite tacitement d'année en année avec un taux actuel de 1 %. Le conseil municipal décide par délibération de reconduire cette taxe avec le même taux.

Requête de l'Association des résidents ou propriétaires de La Roque

Cette association demande la mise en état de la route communale desservant La Roque et le bétonnage du chemin menant au hameau. Elle demande aussi quel est le niveau d'avancement du projet AEP (Le hameau n'ayant plus d'eau actuellement).

M le maire fait l'état de l'avancement du projet global AEP sur la commune de St Martin, la desserte du hameau de La Roque sera réalisée suite à la création de ce nouveau réseau. Une enquête publique sera lancée en début d'année 2018. Le planning de réalisation des travaux est prévu dans le 2^{ème} trimestre 2018.

Concernant le chemin qui conduit au hameau, le service technique communal étudiera l'état du mur de soutènement pour évaluer la meilleure solution de réfection. De plus, il faut tenir compte de l'enfouissement du futur réseau AEP et du réseau EDF.

Propriété de La Roque

Lors de la précédente séance du conseil municipal, les conseillers ont décidé par délibération de céder un bout de terrain de 33 m² à M Hervé Deleuze pour 1 € symbolique. Ce prix a été retenu car sa tante a fait don à la commune d'un terrain de 600m² pour réaliser le parking à l'entrée du hameau.

Le contrôle de légalité de la Sous-préfecture a refusé de valider cette délibération.

Le conseil municipal prend une nouvelle délibération pour maintenir ce prix d'un Euro symbolique avec l'argumentation ci-dessus.

Projet de construction des hangars

Aujourd'hui nous dépensons environ 8 000.00 € de plaquettes bois achetées chez un fournisseur privé.

Le projet est de réaliser nous-même nos plaquettes et de les stocker sur place.

Le coût de réalisation des 2 hangars est de 120 000.00 € HT financés à 80.00 %.

La toiture des hangars serait réalisée à base de panneaux photovoltaïques. L'installateur de ces panneaux prend en charge le coût de la toiture en échange de l'encaissement du montant de vente de l'électricité produite.

Le conseil municipal prend une délibération pour demander la construction de ces hangars en dehors des parties actuellement urbanisées.

Eclairage public

Dans le cadre du programme TEPCV de notre territoire, notre commune a inscrit des travaux d'optimisation de l'éclairage public. Ces travaux doivent être engagés avant fin 2017 et réalisés avant septembre 2018. Nous avons prévu le changement de 15 lampes et la pose de 7 régulateurs pour un coût total de 6 000.00 €.

La mairie va contacter le SDEE pour avancer sur ce projet.

Questions diverses

* Les panneaux indicateurs de localités : Les panneaux manquants vont être commandés et installés.

* Le site Internet de la commune : M Mabile propose de faire un site gratuitement à partir de Word Press.

* Le logement communal loué par Emile Rivière : Emile quitte ce logement au 30 septembre, notre agent communal Alexandre Delfesc va louer cet appartement après sa remise en état.

* Etanchéité du toit de la poste : Un devis va être demandé pour ce projet.

* Défibrillateur : Suite au courrier de JP Michelet, la croix rouge nous propose un défibrillateur. Il faut lui adresser un devis pour donner une idée du prix.

* Les certificats d'économie d'énergie : dans le cadre de TEPCV, les travaux peuvent être financés à 100 % (Isolation et chauffage des bâtiments publics).

Le conseil demande des devis pour refaire l'isolation de ses bâtiments.

* Les contrats territoriaux : Le conseil va inclure le projet de rénovation de l'appartement au dessus du restaurant dans ce dossier.